



MANUEL POUR LE CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE



The Catholic
Archdiocese
of Edmonton

Une traduction du document
Parish Pastoral Council. Together in Ministry Manual
Archidiocèse catholique d'Edmonton

Traduction approuvée par Mgr. Richard W. Smith
Archevêque d'Edmonton

***Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes
n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.***

Table des matières

Les principes de base	6
La planification de la pastorale paroissiale	7
La planification de la pastorale	7
Les considérations	8
La création de l'énoncé de mission de la paroisse	9
Fixer les buts et les objectifs	11
Les réunions du conseil paroissial de pastorale	12
Les balises pour les réunions	13
Les types de réunions	15
La prise de décision	16
La prise de décision par consensus	16
Le vote majoritaire	18
La prise de décision par un expert	18
La consultation paroissiale	18
La décision exécutive	19
La décision minoritaire	19
La résolution des problèmes	20
La réflexion de discernement en temps de défi	20
Les étapes dans la gestion des défis	21
Les relations du conseil paroissial de pastorale avec les comités	22
Les ministères et les comités paroissiaux	22
Les types de comités paroissiaux de pastorale	23
Annexe A : L'ordre du jour d'une réunion	29
Annexe B : Le glossaire	31
Annexe C – Exemple d'une structure paroissiale	32
Les ressources	33
Le processus de traduction	34



OFFICE OF THE ARCHBISHOP

Novembre 2015

Chers sœurs et chers frères dans le Christ,

Le conseil paroissial de pastorale est un élément vital de chaque paroisse de l'Archidiocèse d'Edmonton. La sagesse, l'expérience et les dons des membres du conseil aident le pasteur à devenir un meilleur leader, aident la paroisse à devenir une meilleure communauté spirituelle et nous aident tous à faire progresser la mission universelle de l'Église.

Afin d'aider les membres du conseil à bien remplir leur rôle, l'archidiocèse a mis sur pied un programme de formation appelé Ensemble dans le ministère. Ce manuel mis à jour est l'outil qui est censé accompagner l'éducation et la formation offertes par les ateliers d'Ensemble nous servons.

Une des marques de Vatican II était un appel clair pour la mise sur pied de conseils de laïcs pour collaborer avec ceux chargés d'une responsabilité de leadership pastoral à divers niveaux dans l'Église. Nous pensons que le modèle d'Ensemble nous servons offre une approche dynamique à la planification de la pastorale par le clergé et les laïcs au niveau de la paroisse.

C'est notre espoir que le programme de formation d'Ensemble nous servons aidera les membres du conseil à discerner comment ils utiliseront les dons qu'ils ont reçus, comment ils serviront au mieux leurs paroissiens et comment ils peuvent élaborer des plans concrets pour atteindre les buts de la paroisse.

Personnellement, j'espère aussi que, peu importe que vous soyez nouveau ou un membre d'expérience du conseil paroissial de pastorale, votre formation et vos services engendreront un engagement renouvelé à notre mission fondamentale d'évangéliser comme le Christ nous l'a demandé.

« Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit... » (Mt.28 : 19-20)

Merci de collaborer avec moi à cette mission. Je suis profondément reconnaissant de votre engagement au Christ et à son Église et je prie que votre participation dans votre conseil paroissial de pastorale soit remplie de foi et fructueuse.

Sincèrement vôtre dans le Christ,

✠✠✠Richard W. Smith,
Archevêque d'Edmonton



La formation

L'orientation et la formation sont essentielles pour tous les nouveaux membres du conseil paroissial de pastorale (CPP).

Les ateliers Ensemble dans le ministère sont destinés aux paroisses qui ont un conseil paroissial de pastorale ainsi que pour les paroisses qui souhaitent établir un CPP.

Des ateliers, animés par des bénévoles du programme Ensemble dans le ministère, permettront d'entraîner et former ceux qui sont à présent des membres du conseil ainsi que les membres nouvellement élus.

Ateliers de formation

Il y a deux ateliers de formation conçus pour le CPP qui peuvent être modifiés pour tenir compte des besoins actuels d'une paroisse.

1. Atelier d'introduction

- Revoir et renouveler notre engagement à notre mission commune
- Expliquer la structure et le leadership de l'Église locale (notre archidiocèse) et d'une paroisse et le rôle des CPP dans l'archidiocèse
- Relier les priorités de l'archidiocèse et le programme de gestion des bénévoles à la mission de l'Église universelle
- Fournir l'occasion aux membres du CPP de se familiariser avec le manuel Ensemble dans le ministère.

2. Atelier pour établir des objectifs

- Comment être des leaders qui sont de bons intendants des dons de Dieu
- L'œuvre de nos paroisses
- Le concept de prise de décision par consensus
- Une vision d'avenir de notre paroisse
- Fixer les objectifs en vue d'atteindre cette vision

Les principes de base

L'intendance

Selon la lettre pastorale des évêques des États-Unis de 1992 intitulée A Disciple Response, un intendant est défini comme un disciple de Jésus qui « reçoit avec gratitude les dons de Dieu, les cultive responsable ment, les partage avec amour dans la justice envers les autres et les fait multiplier pour les rendre au Seigneur. »

L'intendance est un mode de vie qui est le mieux compris dans le contexte de la conversion et de l'évangélisation. L'intendant est motivé à partager son temps, son talent et son trésor avec l'Église et d'autres œuvres animées d'un profond sentiment de gratitude et de manière planifiée et proportionnée dans un esprit de détachement.

La subsidiarité

Ce principe signifie que les politiques, les questions, les décisions et les actions sont traitées au niveau approprié. Ce sont les comités paroissiaux appropriés qui mettent en œuvre les directives données par le CPP.

La redevabilité

La redevabilité dans un CPP implique de rendre des comptes pour ses activités en acceptant la responsabilité pour elles et en divulguant leurs résultats de manière transparente.

Le pasteur d'une paroisse est redevable à l'archevêque. Le CPP est redevable au pasteur.



« De temps en temps, il est bon de prendre du recul et de voir plus loin. Le royaume n'est pas seulement au-delà de nos efforts. Il est même au-delà de notre vision. Nous ne réalisons dans notre vie qu'une fraction minuscule de l'entreprise magnifique qu'est l'œuvre de Dieu... »

-Une prière de Mgr Romero.

La planification de la pastorale paroissiale

La planification est un processus de discernement basé dans la prière pour identifier les besoins de la paroisse et pour concevoir une action pastorale en vue de répondre à ces besoins. Il ne s'agit pas tout simplement d'un exercice administratif. Planifier signifie grandir à partir d'une vision intérieure où la communauté des baptisés accepte la responsabilité et le défi de prendre en charge sa propre mission. Une planification systématique et continue est nécessaire pour que le CPP puisse maintenir une direction intérieure et un sens en ce qui a trait à ses opérations et à ses délibérations.

Le conseil paroissial de pastorale aide la paroisse à remplir la mission de l'Église. Il y parvient par la prière, le discernement, la planification, la coordination et l'évaluation. Le CPP rend compte de son travail au pasteur et à la paroisse.

L'archevêque d'Edmonton identifie les priorités pastorales de l'archidiocèse. Ces priorités doivent être prises en compte dans toute planification pastorale paroissiale.

La planification pastorale est un processus cyclique. Le processus est toujours centré sur la mission de l'Église. Chaque année, le CPP devrait :

- Réaffirmer le rôle du conseil paroissial de pastorale
- Revoir la vision que s'est donné la paroisse
- Évaluer les ressources de la paroisse pour répondre aux besoins identifiés pour l'année à venir.

La planification de la pastorale

Le plan de la pastorale décrira les buts du conseil pour l'avenir; élaborera les moyens d'atteindre les objectifs; anticipera et prévoira la direction, les priorités et les problèmes éventuels; mettra en œuvre les actions appropriées. Le plan détermine l'usage des ressources de manière ordonnée et économique en vue d'atteindre les buts.

- Un but est l'énoncé clair d'une orientation ou d'une activité par rapport à un domaine d'intérêt majeur.
- Un objectif est l'énoncé de ce qui doit être fait pour qui, quand, comment et à quel coût pour atteindre le but visé.

Les considérations

- 1. Le CPP doit disposer d'informations concrètes sur l'état de la paroisse avant de se lancer dans un processus de planification.**
- 2. Les données peuvent être recueillies de diverses façons à partir de réunions ouvertes jusqu'aux questionnaires. La collecte des données ne doit pas être limitée à des groupes existants, mais elle doit chercher des réponses à des questions et des besoins qui ne sont pas encore traités dans la paroisse.**
- 3. Les paroissiens directement affectés par les décisions devraient avoir la possibilité d'influencer les décisions à des moments appropriés au cours du processus de planification. Afin de « s'appropriier » les changements, ils doivent prendre part dans la création de solutions nouvelles et satisfaisantes.**

- 4. Un atelier typique de planification pastorale pourrait être conçu comme suit :**
 - Session A : Revoir l'énoncé de mission de la paroisse**
 - Session B : Discerner les besoins et les problèmes**
 - Session C : Discerner les forces et les ressources**
 - Session D : Établir un consensus sur les buts**
 - Session E : Créer un consensus sur les buts**
 - Session F : Élaborer des stratégies et des actions pour atteindre les objectifs.**
 - Session G : Établir un processus d'évaluation**



La création de l'énoncé de mission de la paroisse



Lors de la création (ou la révision) de l'énoncé de mission de la paroisse, garder à l'esprit la mission universelle de l'Église et les priorités pastorales de l'archidiocèse d'Edmonton.

Le processus d'élaboration d'une déclaration de mission est puissant. À mesure que les conseils changent et que la paroisse grandit, il est sage de revoir la déclaration de la mission paroissiale chaque année pour s'assurer qu'elle demeure d'actualité et vivifiante.

Le développement d'une énoncée de mission doit être fondé sur la foi, ce qui permettra aux membres du CPP de discerner la volonté de l'Esprit-Saint.

Quelques points à considérer pour l'énoncé de mission de la paroisse

- Unir la communauté de foi à Jésus Christ, à sa mission et à son message d'enseignement, de sanctification et de service.
- Respecter les caractéristiques distinctives de la paroisse.
- Être apte à donner une orientation à la paroisse en tenant compte de la société élargie.
- Utiliser des mots clés qui sont riches pour le groupe.
- Donner une orientation à toute planification à court et à long terme.
- Aider à évaluer ce qui se passe au sein de la communauté de foi.

En élaborant l'énoncé de mission de la paroisse, il faut :

1. S'engager dans un processus consultatif pour recueillir l'information.
2. Inviter les paroissiens à réfléchir sur leur identité en tant que communauté paroissiale par la prière, le partage et une discussion honnête.
3. Avoir recours à un facilitateur pour que les paroissiens puissent se consacrer à la prière, et demander l'action de l'Esprit-Saint. De plus, ceci assurera que le processus sera impartial et objectif.

Les éléments clés d'un énoncé de mission d'une paroisse

Selon Ferester et Sweetser dans *Transforming the Parish* (1993), pour accomplir sa mission, la paroisse doit :

1. Être un lieu de culte – c'est par la liturgie que nous célébrons Dieu dans nos vies.
2. Être un lieu où l'Évangile est proclamé – c'est par la Parole que nous interprétons comment Dieu agit dans nos vies.
3. Être un lieu de guérison pour les personnes dans le besoin – nous devons répondre à l'appel à être juste.
4. Être un lieu de communauté – nous sommes une communauté de foi et, par conséquent, une « paroisse » doit être comprise en termes de personnes qui appartiennent et non en terme de ses structures.

Les questions à se poser au cours du processus de formulation de la mission de la paroisse

1. Quels sont les racines, l'héritage, l'histoire, la culture passée et présente de la paroisse?
2. Quelles sont les caractéristiques distinctives de notre paroisse ?
3. Quels types de services est-ce que notre paroisse offre?
4. Qui sommes-nous destinés à servir?
5. A quelle direction / orientation d'avenir et à quelles entreprises sommes-nous engagés?
6. Qu'est-ce que nous souhaiterions accomplir pour le peuple de Dieu?

À quoi servira l'énoncé de mission de la paroisse?

L'énoncé de mission doit :

1. Pouvoir intégrer la vie paroissiale.
2. Être disponible aux paroissiens pour nourrir leur réflexion.
3. Être remis à tous les comités du CPP de la paroisse afin que leurs buts soient conformes à l'énoncé de mission et la renforcent.

Tous les participants sont invités à exprimer leurs idées de manière concise. Ensuite, leurs idées seront assemblées, analysées et fondues en un seul énoncé de mission qui sera discuté et approuvé.

Une fois que l'énoncé de mission aura été élaboré et approuvé, on le placera dans un endroit très en vue au sein de la communauté; il devrait être reconnu et célébré par l'ensemble de la communauté. Tous les paroissiens devraient en être saisis. Le CPP y aura recours pour le guider dans ses décisions, pour établir les priorités de la paroisse, pour élaborer ses politiques et pour faire un usage judicieux de ses ressources

Fixer les buts et les objectifs

Buts

1. Aider le CPP à ne pas dériver et à ne réagir qu'à des crises.
2. Maintenir le cap et la continuité du CPP à mesure que les membres changent.
3. Faire converger les énergies et les talents des membres du CPP.
4. Rappeler aux membres du CPP leurs responsabilités et leur place dans leur communauté, l'Église et le monde.

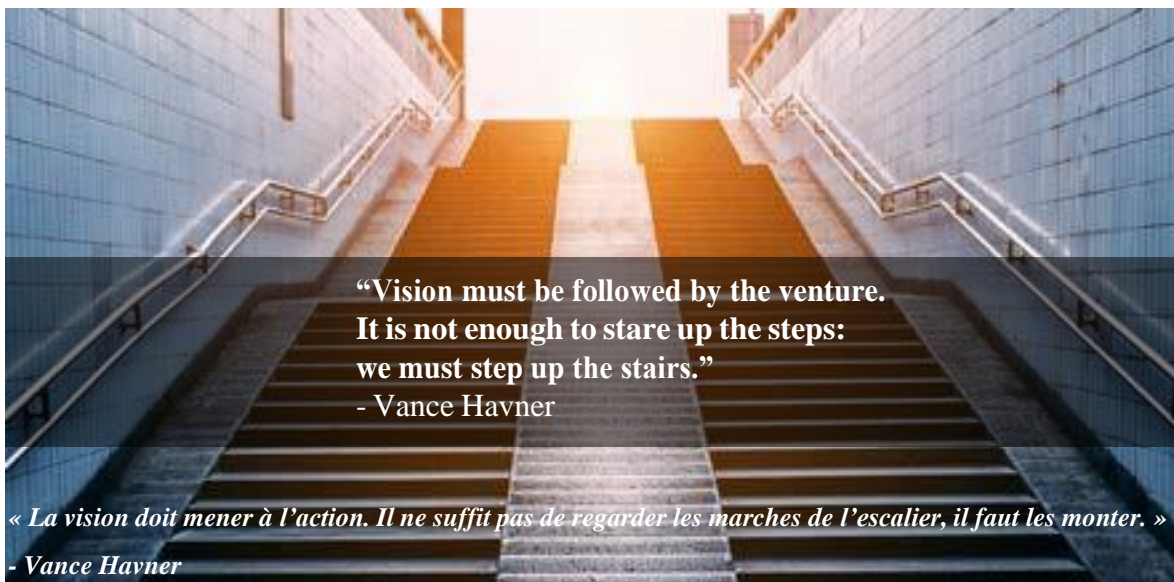
Les buts doivent être écrits en utilisant des verbes d'action tels que savoir, comprendre, établir, coordonner, croire, assurer, célébrer.

John Haggai dans Lead On, pages 39-40, énumère quatre hésitations communes quant à l'établissement d'objectifs.

1. *La crainte que les buts ne soient pas parfaits, de la défaite, du ridicule et que l'établissement des objectifs soit présomptueux.*
2. *Peu de gens établissent des objectifs dans leur propre vie; donc ils se sentent mal à l'aise avec le processus.*
3. *Les objectifs doivent donc être réalistes et réalisables.*
4. *Ils doivent faire l'objet d'un réexamen régulier en ce qui concerne leur pertinence et les progrès accomplis envers leur réalisation.*

William Rademacher, dans The New Practical Guide for Parish Councils, donne sept caractéristiques principales d'une déclaration de buts.

1. *C'est un guide d'action énoncé en termes d'un résultat souhaité, d'un accomplissement, d'une condition désirée ou de l'état des choses.*
2. *Elle est générale dans son orientation.*
3. *Elle est stimulante, passionnante et inspirante pour les participants.*
4. *Elle appelle à l'investissement et à l'engagement de la part des participants.*
5. *Elle peut fixer un échéancier (deux ou cinq ans).*
6. *Elle est directement liée au sens et aux buts des instances supérieures de l'organisation (par exemple : l'archidiocèse).*
7. *Elle peut être atteinte par une série d'objectifs et de stratégies.*



Les objectifs

Les objectifs doivent :

1. Être simples (résultats attendus, par exemple, recruter de nouveaux bénévoles.)
2. Être clairs et compréhensibles.
3. Être atteignables (dans la capacité du CPP à les accomplir).
4. Être mesurables (le CPP peut dire quand l'objectif est atteint; par exemple, 50 nouveaux bénévoles); centré sur un groupe ciblé (par exemple, les personnes sans emploi, les aînés, un groupe ethnique).
5. Être fixés sur des actions (par exemple, offrir une retraite paroissiale pendant le carême).
6. Avoir un temps spécifié (fixer des dates cibles, par exemple : dans les trois prochains mois, dans les deux ans ou dans cinq ans).
7. Doivent préciser qui est responsable d'exécuter l'action.

Les objectifs doivent être rédigés en utilisant des mots d'action tels que : encourager, tenir, éliminer, établir, construire, etc.



Les réunions du conseil paroissial de pastorale (CPP)

La dynamique d'une réunion du conseil paroissial n'est pas la même qu'une réunion d'affaires ordinaire, bien que le pasteur ou son délégué assiste à chaque réunion, il ne préside pas la réunion.

Les réunions sont nécessaires. Elles peuvent se tenir à des temps prédéterminés ou elles peuvent être convoquées par rapport à un besoin immédiat. Les personnes qui assistent aux réunions y investissent leur temps personnel, leur effort et leur talent. Cherchez à respecter chaque membre et à utiliser de façon maximale dans les réunions leur temps, leurs efforts et leurs talents.

Les balises pour les réunions

Fixer des dates et des heures régulières pour des réunions.

Lorsque les dates des réunions sont connues à l'avance, cela permettra aux membres du CPP de les inscrire à leur agenda.

Préparer un ordre du jour

Gardez les ordres du jour brefs. Un ordre du jour soigneusement planifié comprend un temps de prières et donne à tous les membres du CPP suffisamment de temps pour se préparer pour chaque point de l'ordre du jour.

Aider les participants à se préparer pour la réunion

Faire des copies pour l'ordre du jour, des procès-verbaux ou des résumés des réunions antérieures, des documents à discuter, des informations pertinentes aux sujets à l'ordre du jour, les rendre disponibles bien avant la réunion.

Débuter et terminer les réunions à l'heure

S'entendre sur les procédures avant la réunion. Le groupe devrait s'entendre sur les modalités de travail, les processus et les procédures de travail avant les réunions.

S'assurer que les présentations et les rapports soient brefs

Conseiller aux personnes qui font des présentations de s'en tenir à la question en cours, d'identifier l'action requise et de répondre aux questions. Un court document écrit serait utile.

Garder une partie de l'ordre du jour ouverte

Garder un point « varia » à la fin de l'ordre du jour. Cela permet aux membres du CPP de soulever de nouvelles questions et des préoccupations personnelles.

Vérifier la compréhension de chaque question abordée

Une fois qu'est présenté un sujet, assurez-vous que les membres le comprennent. La compréhension de la question aidera à décider quelles mesures prendre. Amenez les discussions vers une clôture des débats.

Demeurer centré

Le président est responsable de suivre l'ordre du jour et chaque membre est responsable de soulever des points de façon appropriée. Écartez les distractions causées par les appareils électroniques.

Fournir un environnement approprié

Fournir un endroit de réunion confortable pour la réunion. Assurez-vous que tous les membres peuvent bien entendre ce qui est dit. Surveillez la ventilation, la température et l'éclairage.

Inviter la participation active de chaque personne présente

Inviter activement la participation. Permettre à chaque personne de parler de la question au moins une fois, si elle le souhaite. Une discussion qui inclut le point de vue de tous est apte à produire de meilleures décisions pour la paroisse. Être attentif à inclure les membres plus discrets.

Éviter l'ambiguïté

Répéter fréquemment la question en cours. Offrir une interprétation et fournir des clarifications au sujet de toutes les positions et inviter la rétroaction.

Être clair

La clarté aide les participants à comprendre la question et réduit le besoin de clarifier, de revoir et de répéter.

Conserver des dossiers clairs et concis (procès-verbaux)

Notez la question ou le sujet, quelles mesures ont été retenues, par qui, quand, et les circonstances pertinentes. Faire parvenir un exemplaire du procès-verbal à chaque membre du conseil. Mettre les décisions à la disposition des paroissiens par le tableau d'affichage, du bulletin ou des annonces.

Évaluer les réunions annuellement

L'évaluation des réunions par les participants permet d'identifier les problèmes et d'améliorer la qualité des réunions.

Revoir périodiquement les balises pour les réunions

Éliminer les pratiques et les procédures qui ne servent plus à un but particulier.

Recevoir les rapports des comités

Vers la fin de chaque année pastorale, chaque comité paroissial doit soumettre un rapport d'une page. Chaque rapport devrait résumer brièvement les activités de l'année et indiquer la direction de l'année à venir.

Favoriser la coopération

Les réunions planifiées dans la collaboration favorisent le partage de la responsabilité, incluent des points à l'ordre du jour qui sont d'intérêt général, et créent une appropriation collective dans l'atteinte des résultats par le groupe.

Les types de réunions

Planifiez les types de réunions qui conviennent le mieux aux besoins du CPP.

Les réunions régulières du CPP

Les réunions sont essentielles à l'efficacité du conseil et de la paroisse. Elles sont habituellement prévues tous les mois pour une durée d'une à deux heures.

Les réunions comprennent toujours une dimension spirituelle.

Retraite annuelle et sessions pour créer et développer un sens d'appartenance au groupe

Des événements communautaires tels les liturgies, les mini-retraites, des soupers-partage et des barbecues sont importants pour le CPP. De nombreux conseils prennent le temps pour ces types d'événements au cours de l'année.

Réunion régulières des sous-comités

Les sous-comités ont besoin du temps pour étudier en profondeur leurs domaines de responsabilité respectifs et ensuite pour faire des recommandations au CPP basées sur leur étude. Ils doivent se réunir une fois par mois ou selon les besoins.

Réunion annuelle de la communauté paroissiale

En plus des rapports écrits réguliers à la communauté paroissiale, le CPP peut organiser une réunion générale de la communauté paroissiale. Lors de cette réunion, on présente un rapport des activités du conseil et on discute de l'efficacité de la mise en œuvre des buts et objectifs. Ensuite, les membres du conseil sollicitent des recommandations de la part de la communauté paroissiale concernant les buts, les objectifs et les activités pour l'année à venir.

Réunions conjointes pour la collaboration entre les paroisses

Parfois, il est bon de mettre en commun les ressources entre une ou plusieurs paroisses. Tenir des réunions communes avec toutes les paroisses impliquées pour discuter de différentes préoccupations et pour développer un moyen de collaborer.



The heart has its reasons of which reason knows nothing.

- Blaise Pascal, Catholic philosopher

« *Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas.* » - Blaise Pascal, philosophe catholique

La prise de décision

Très simplement, la prise de décision est l'acte de choisir entre deux ou plusieurs pistes d'action. La prise de décision peut se faire par raisonnement ou par intuition. Les membres du CPP devraient appliquer à la fois la raison (recueillir les faits et les chiffres) et l'intuition (ce qui est pressenti comme bon) pour prendre de bonnes décisions.

Les membres du CPP, en tant que leaders paroissiaux, peuvent améliorer leur processus décisionnel en reconnaissant les préjugés en eux-mêmes et chez les autres, en ayant recours à des principes éthiques pour prendre des décisions.

Les décisions peuvent être prises de plusieurs façons. Choisissez la méthode la plus appropriée dans votre contexte.



La prise de décision par consensus

Le consensus est une décision collective découlant de la collaboration de tous. Un vrai consensus signifie généralement que la plupart des participants veilleront à ce que la décision prise soit mise en œuvre. Le consensus recherche non seulement l'accord de la plupart des participants, mais aussi l'inclusion des objections de la minorité comme moyen d'assurer la décision la plus ajustée possible. De cette façon, les décisions consensuelles favorisent l'unité d'intention. Les groupes qui parviennent à un consensus peuvent parler avec unité malgré le désaccord.

Les décisions collectives prennent le plus de temps, mais sont le plus souvent les plus fructueuses. Le consensus est atteint lorsque chaque membre peut dire : « J'ai eu l'occasion d'exprimer pleinement mon point de vue et il a été bien considéré par le groupe. Même si cette solution n'est peut-être pas celle qui me semble la meilleure, je pense qu'elle fonctionnera et je la soutiendrai. »

En recherchant le consensus, les différentes opinions ne sont pas seulement tolérées, elles sont recherchées. Dans la prise de décision collective, les divergences d'opinions sont perçues comme moyen de rassembler toutes les informations et options disponibles sur une question. Les différences clarifient la question et souvent amènent le groupe à chercher une meilleure alternative. Les décisions par consensus sont souvent les plus réussies parce qu'elles sont bien réfléchies et ont finalement le plus d'appui. Avec le consensus, chacun peut vivre avec la décision, a eu des occasions de dire son mot, comprend la décision et l'appuie.

La prise de décision

La prise de décision par consensus est la plus utile pour établir des buts et pour résoudre des problèmes là où il y a plusieurs facteurs qui entrent en jeu et que plusieurs solutions ou options sont possibles. Par exemple, dans une démarche pour établir des buts et objectifs, donner la priorité à une liste de besoins ou formuler une série d'objectifs. Cette procédure donne l'occasion de prendre des décisions par consensus. Par conséquent les gens sont encouragés à exprimer leurs préoccupations, à signaler les objections et les lacunes (i.e. manques). Le résultat est une déclaration plus claire.

Le CPP ne devrait pas chercher le consensus à moins qu'une question soit pertinente pour l'ensemble de la communauté et que la question nécessite un grand appui et doit être assez générale pour que des gens non-spécialistes puissent en juger.

La prise de décision par consensus n'est pas la même chose que le compromis. Le consensus se concentre sur le processus de prise de décision plutôt que sur les résultats finals. Il recherche des solutions qui intégreront les valeurs importantes détenues par tous et il surmontera toute réserve sérieuse.

Dépendant de la question, la prise de décision par consensus peut être un processus qui prend plus de temps. Tenter de prendre une décision prématurément est l'un des plus grands obstacles pour parvenir à un consensus et c'est une source de frustration pour tout le monde. Soit qu'il y n'a pas assez d'information pour prendre une décision ou qu'il n'a pas assez d'options qui ont été générées.

Les avantages

- produit des décisions créatives et de haute qualité
- tous les membres s'engagent à mettre en œuvre la décision
- utilise les ressources de tous les membres
- utile pour l'établissement d'objectifs et la résolution de problèmes

Les désavantages

- prend beaucoup de temps et d'énergie
- nécessite un niveau de compétence élevé des membres
- les contraintes de temps doivent être minimales

La prise de décision

Le vote majoritaire

Le conseil paroissial de pastorale de la paroisse peut également voter sur une question acceptant que la décision soit à la majorité simple (plus de 50%) ou à la majorité des deux tiers.

Les avantages

- clôt la discussion sur la question
- utile lorsque l'engagement total à l'exécution n'est pas nécessaire

Les désavantages

- peut laisser une minorité aliénée
- l'engagement total à la mise en œuvre est absent et certaines ressources du groupe sont perdues

La prise décision par un expert

Un exemple où ce type de prise de décision est utile quand une paroisse a un toit, un orgue ou une fournaise défectueuse et doit choisir la façon de le / la réparer.

Les avantages

- utile lorsque l'expert et les antécédents d'une personne sont supérieurs à tous les autres membres du groupe
- utilisé lorsque l'action du groupe pour exécuter la décision est faible

Les désavantages

- difficulté de décider qui est l'expert
- les interactions du groupe sont perdues
- si les résultats ne sont pas parfaits, le blâme peut survenir

La consultation paroissiale

On peut y avoir recours pour les décisions qui affecteront l'ensemble de la paroisse (changer les heures des messes, par exemple). C'est possible de faire un sondage paroissial ou permettre à chaque paroissien de donner son avis. La question doit être précise, il doit être clair si on demande l'opinion ou une décision de la part des paroissiens. Tous les paroissiens devraient avoir suffisamment de temps pour se préparer avant de donner son opinion ou de se prononcer sur la question.

Les avantages

- clôt la discussion sur la question
- utile lorsque la mise en œuvre ne requiert pas l'engagement de tous

Les désavantages

- peut créer l'aliénation chez une minorité
- le plein engagement à la mise en œuvre est absent
- certaines ressources du groupe et la cohésion sont perdues



La prise de décision

La décision exécutive

On peut charger un individu (le pasteur) ou un agent (l'exécutif du CPP, par exemple) de prendre la décision finale. On peut avoir recours à divers degrés, à la consultation avec d'autres individus et / ou d'autres groupes.

Les avantages

- utile pour des décisions simples et routinières
- bon quand le temps est court ou quand le groupe est peu disposé ou incapable de prendre la décision (manque d'habiletés)
- utile pendant l'été alors que l'exécutif peut y avoir recours parce que le quorum du conseil est difficile à obtenir

Les désavantages

- une seule personne qui prend la décision n'est pas une ressource adéquate pour toutes les décisions
- l'interaction du groupe est perdue
- il n'y a pas d'engagement des membres du groupe pour la mise en œuvre.
- cela peut susciter du ressentiment ou du désaccord.

La décision minoritaire

Une minorité décide pour tous. Ce type de décision est souvent perçu comme étant négatif et peut être considéré comme de la manipulation expéditive. Les personnes qui auraient dû être incluses dans le processus de décision ont été contournées ou elles n'ont pas eu suffisamment de temps et d'information pour participer de façon engagée dans la décision.

Les avantages

- utile lorsque seulement quelques-uns ont les ressources requises
- utile lorsque le groupe veut déléguer la responsabilité à un comité

Les désavantages

- n'utilise pas les ressources de tout le groupe
- l'engagement général pour la mise en œuvre de la décision peut manquer

La résolution de problèmes

Comme pour l'établissement d'objectifs, l'efficacité dans la résolution de problèmes dépend du processus. L'illustration suivante montre un processus qui mérite d'être considéré.



La réflexion et le discernement en temps de défi ou de conflit

Il peut y avoir des dynamiques internes qui peuvent créer des défis ou des conflits.

1. Les défis liés à la dynamique de groupe nécessitent une méthode particulière de résolution des problèmes particuliers qui met l'accent sur les relations internes (dynamique) au sein du groupe.
2. Les conflits ne seront pas conciliés à moins que toutes les parties concernées soient disposées à s'écouter les unes les autres et en arriver à une résolution commune.
3. Donner suffisamment de temps aux deux parties d'indiquer leurs positions aussi clairement et précisément que possible.
4. Après avoir écouté les déclarations de part et d'autre, il est utile que les personnes qui ont des points de vue opposés réitèrent l'opinion de l'autre partie. De cette façon, chaque côté comprend et apprécie mieux l'autre.
5. Faire le choix clair et conscient de prendre une voie particulière implique un risque.
6. Le changement est toujours inconfortable. La croissance est souvent douloureuse.
Lorsque les gens écoutent sincèrement les points de vue des autres et leurs sentiments, s'ils sont respectueux du droit des gens d'avoir une opinion différente, le discernement peut se produire



Les étapes dans la gestion des défis

1. **Choisir de parler plutôt que de garder le silence** : prendre la décision d'affronter le problème.
2. **Penser avant de parler** : répéter ce que vous allez dire avant la rencontre.
3. **Rester sur le sujet** : être bref, éviter de parler pour ne rien dire et de vous répéter.
4. **Être précis** : expliquer ce que vous avez vécu en raison des actions d'un autre.
5. **Respirer lentement** : le contrôle de la respiration vous permet de contrôler la voix et le corps.
6. **Parler lentement** : consciemment ralentir son débit en parlant. Parler rapidement ajoute à la tension.
7. **Baisser la voix** : l'anxiété peut faire que les muscles de la gorge se serrent et rende le timbre de voix plus élevé et offensant.
8. **Donner toute votre attention à la personne devant soi.**
9. **Écouter attentivement l'autre personne et écouter sans interrompre.**
10. **Admettre qu'on se sent sur la défensive** : un exemple – « Je me sens sur la défensive quand vous me dites que vous ne comprenez pas. »
11. **Parler de son expérience, de ses sentiments et de ses perceptions au sujet de la situation.** Ne pas accuser, attaquer ou juger.
12. **Éviter de donner des conseils à l'autre personne.** Un conseil qui n'est pas sollicité est ennuyeux pour la plupart d'entre nous. Au lieu de donner des conseils, poser plus de questions.
13. **Arrêter si la confrontation s'intensifie.** Remettre la discussion à un autre temps.
14. **Discuter ensemble des prochaines étapes.** Par exemple : « Comment proposez-vous que nous procédions à partir de maintenant? »
15. **Remercier la personne** : Discuter d'une situation difficile exige beaucoup de courage de la part des deux personnes en cause. Exprimer sa gratitude envers l'autre.

Les relations du conseil de pastorale avec les comités paroissiaux de pastorale



Comment les membres du CPP comprennent et appuient les divers comités et les ministères travaillant dans la paroisse est important.

Les ministères et les comités paroissiaux

Les ministères et les comités paroissiaux constituent une partie importante de la structure paroissiale. Lors de la mise en place des comités pour rehausser la vie de foi en paroisse, le CPP doit veiller à ce que ces ministères et ces comités contribuent effectivement à la croissance de la foi chez les paroissiens.

Les ministères et les comités paroissiaux sont en fait les principaux organismes de la paroisse. Les paroisses ont aussi des comités qui sont redevables au pasteur et qui jouent un rôle important dans la paroisse. Il doit y avoir des canaux de communication efficace entre tous les comités.

L'efficacité d'un comité dépend de la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités.

Comment les membres sont-ils recrutés et sélectionnés?

La plupart des gens qui s'engagent dans les ministères et les comités de l'Église le font parce qu'ils ont été personnellement invités par quelqu'un dans la paroisse.

Toute personne qui fait du bénévolat au sein de la paroisse, à quelque titre que ce soit, doit compléter le formulaire d'information pour les bénévoles, signer le formulaire Covenant of Care et suivre la formation obligatoire Call to Protect (voir le numéro 361 du manuel des politiques archidiocésaines). Chaque fois que quelqu'un recrute une personne pour quoi que ce soit, la première chose à faire, c'est de compléter les documents requis.

Les types de comités paroissiaux de pastorale



Les comités sont de trois types de base.

Le comité permanent : un comité jugé essentiel à l'accomplissement de la mission de la paroisse et chargé de la coordination de divers sous-comités.

Le sous-comité : un groupe formé en vue de répondre à des besoins ou à des services spécifiques.

Le comité ad hoc : un groupe temporaire créé par le CPP pour étudier une question ou une tâche particulière et faire des recommandations à son sujet.

Voici des exemples de types de comités qu'une paroisse pourrait avoir :

Comités permanents

- Liturgie
- Catéchèse
- Soins pastoraux
- Justice et miséricorde
- Jeunesse
- Œcuménisme et relations interreligieuses
- Apostolat des laïcs
- Vie et famille
- Entretien
- Cimetières

Sous-comités

- Budget
- Nouveau bâtiment
- Accueil et bienvenue
- Art et environnement
- Formation de la foi chez les adultes
- Rite d'initiation chrétienne
- Préparation sacramentelle
- Parrainage des réfugiés
- Évangélisation / Rayonnement en périphéries
- Vie paroissiale et communautaire
- Ressources humaines

Comités ad hoc

- Prélèvement de fonds
- Rénovation
- Paniers de Noël
- Journées mondiales de la jeunesse

Les tâches d'un comité permanent

- Prier et réfléchir ensemble
- Éduquer ses membres sur un rôle et ses domaines de responsabilité
- Fixer des buts et des objectifs compatibles avec l'énoncé de mission de la paroisse
- Planifier les moyens d'atteindre les objectifs
- Si nécessaire, présenter un budget et ses objectifs au comité de finances
- Communiquer régulièrement avec le CPP, les paroissiens et les bureaux diocésains pertinents
- Évaluer et réexaminer de façon régulière les plans et ses programmes

Fonctionnement d'un comité permanent

1. Choisir un président.
2. Selon le ministère ou le comité, choisir un vice-président et un secrétaire. Ce ne sont pas tous les comités qui requièrent ces postes.
3. Décider de la fréquence des réunions, de leur durée et de leur lieu.
4. Revoir les buts, les besoins et les énoncés de mission de la paroisse. Établir les buts et les plans du comité à la lumière des buts et des besoins de la paroisse.
5. Fournir des rapports au pasteur avec les noms des membres du comité et de l'exécutif ainsi que :
 - a. les buts et les plans
 - b. le budget
 - c. les progrès
 - d. le rapport annuel



Les comités permanents

Le comité de liturgie

La constitution du Concile Vatican II sur la liturgie déclare :

Jamais, dans la suite [après les apôtres], l'Église n'omit de se réunir pour célébrer le mystère pascal; en lisant « dans toutes les Écritures ce qui le concernait » (Lc 24, 27), en célébrant l'Eucharistie dans laquelle « sont rendus présents la victoire et le triomphe de sa mort » et en rendant en même temps grâces « à Dieu pour son don ineffable » (2 Co 9, 15) dans le Christ Jésus « pour la louange de sa gloire » (Ep 1, 12) par la puissance de l'Esprit Saint.

Les types de comités paroissiaux de pastorale

C'est l'action que l'Église entreprend chaque fois qu'elle se réunit pour l'Eucharistie.

Le ministère fondamental du comité de liturgie de la paroisse est de préparer des célébrations dominicales de l'Eucharistie. La célébration de l'Eucharistie est « le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. » (CCL, 10)

Le comité de liturgie s'occupe de l'un des aspects essentiels de la vie de la paroisse, soit le culte rendu à Dieu. Cette activité est celle à partir de laquelle tous les autres ministères et activités devraient surgir. Le comité de liturgie collabore avec le Bureau du culte divin de l'archidiocèse

Le comité des vocations

Les membres sont chargés de coordonner la recherche des personnes de la paroisse que Dieu appelle à servir en tant que sœur, frère ou prêtre. En collaboration avec le pasteur et le directeur archidiocésain des vocations, ils organisent la prière pour les vocations et développent des initiatives qui aident les paroissiens à répondre à un appel à la prêtrise et à la vie religieuse.

Le comité de formation des adultes (catéchèse)

En tant qu'Église, nous sommes appelés à faire de l'évangélisation et de la catéchèse une priorité consciente pour laquelle nous préparons et planifions, à laquelle nous consacrons les ressources et le travail requis et par laquelle la mission de l'Église « d'aller et faire des disciples » est accomplie (On Good Soil, p. 142)

Le comité de formation des adultes dans la foi est un organisme consultatif qui travaille avec le pasteur et l'équipe de pastorale de la paroisse pour faciliter l'éducation continue et la croissance de la foi chez les adultes de la paroisse. Le ministère de la catéchèse est un ministère prophétique et un ministère de la Parole. Il discute de l'évangélisation, de la formation dans la foi tout au long de la vie, de l'éducation religieuse, de la formation morale, de la prière et du culte en vue de soutenir les paroissiens à devenir des foyers de foi.

Le comité reconnaît que les gens ont faim d'un lien fort avec le Christ.



Le but déterminant de la catéchèse est de mettre les gens non seulement en relation entre eux, mais aussi en communion intime avec Jésus Christ. (General Directory of Catechesis, 80).

Le comité de formation des adultes offre aux adultes des occasions, des programmes et des voies pour apprendre et comprendre notre foi catholique. Ces possibilités doivent atteindre tous les types d'adultes au sein de la paroisse. Cela comprendra les éléments suivants :

- **les parents (de jeunes enfants, adolescentes, adultes)**
- **les célibataires (avec enfants, sans enfants)**
- **les couples mariés (avec enfants, sans enfants)**
- **les aînés**
- **les adultes confrontés à des périodes difficiles comme les sans-abris, les nouveaux immigrants, ceux souffrant de maladies chroniques ou ceux en rupture de mariage.**

Le comité de formation des adultes dans la foi aidera les personnes à trouver leur propre chemin vers le Christ, à connaître leur foi et à faire connaître le Christ aux autres. Le ministère fournit une formation de foi tout au long de la vie qui est enracinée dans la prière, dans le service dans la communauté; il aidera aussi à promouvoir une foi qui est vivante, consciente et active.

Le comité s'acquittera de cette tâche dans la prière en promouvant la connaissance de la foi, le partage de la foi, l'éducation sacramentelle et liturgique, la formation morale, la formation à la prière, l'éducation pour la vie communautaire et le rayonnement missionnaire. Le comité nourrit la formation dans la foi au plan familial et intergénérationnel ainsi que la formation spécifique à chaque étape de la vie.

Comité jeunesse

Les membres sont responsables d'établir des liens de collaboration entre la paroisse et les familles, les écoles et la communauté. Les membres plaident en faveur des communautés de foi adaptées aux jeunes et promeuvent une croissance saine des adolescents, de la vie de disciple et l'identité catholique. Les membres maintiennent des liens pour favoriser la croissance totale au plan personnel et spirituel chez chaque jeune. Le comité cherche à inviter les jeunes à une participation responsable dans la vie, la mission et le travail de la communauté de foi paroissiale et construit une communauté qui permettra aux jeunes de vivre en tant que disciple de Jésus-Christ dans le monde d'aujourd'hui. Le comité collabore avec le Bureau archidiocésain de l'évangélisation des jeunes

Le comité justice et miséricorde

Ce comité est responsable des activités relevant de l'enseignement social de l'Église. Ces activités pourraient inclure l'immigration et les réfugiés, les banques alimentaires, les dépôts de vêtements, les sans-abris, le recyclage, les missions à l'étranger ou Développement et Paix. L'action de ce comité pourrait engager la paroisse, les écoles catholiques et la communauté au sens plus large dans divers types d'action sociale, tel qu'identifié par le CPP ou le comité. Le comité collabore avec le Bureau de justice et miséricorde de l'archidiocèse.

Le comité vie et famille

Ce comité pourrait s'appeler par divers noms : Vie de famille, Vie sociale, etc. Il planifie et exécute des activités récréatives et sociales pour des groupes spécifiques au sein de la paroisse (familles, célibataires, aînés) ou de toute la communauté. Ce comité pourrait réaliser des activités telles que de petits prélèvements de fonds, les dîners potluck, les déjeuners, les danses, les pique-niques paroissiaux, des cafés le dimanche, des excursions ou des pèlerinages et des visites à domicile. Le comité collabore avec les bureaux archidiocésains concernés.



Le comité œcuménique et interconfessionnel

Ce comité promeut l'unité entre les chrétiens et une meilleure compréhension des autres religions du monde par la prière, le dialogue, l'éducation, l'action et des occasions de fraterniser.

Ce comité peut collaborer avec d'autres comités de la paroisse en vue de chercher des moyens de faire communauté avec les églises chrétiennes locales et avec des gens d'autres confessions religieuses. Le comité collabore avec le Bureau archidiocésain des relations œcuméniques et interreligieuses.

La pastorale des malades

La pastorale des soins pastoraux communique l'amour, la guérison et la compassion du Christ envers tous, particulièrement envers ceux qui souffrent dans leur corps, dans leur esprit ou dans leur âme.

Nous nous associons aux établissements de santé, aux chapelains, aux paroisses et au clergé pour le bien-être de notre communauté catholique. Nous participons à des initiatives internationales, nationales et locales de sensibilisation et d'engagement en soins pastoraux, notamment la Journée mondiale des malades, la Semaine des soins pastoraux, la Semaine de la justice réparatrice et d'autres initiatives de justice réparatrice et des soins pastoraux dans nos communautés catholiques et œcuméniques.

Le comité des finances

Il s'agit d'un comité permanent, établi en vertu du canon 537. Le comité a la responsabilité de fournir au pasteur des conseils et de l'assistance en matière de finances. Il se compose de deux à cinq membres en plus du pasteur ou de l'administrateur. Les membres sont nommés par le pasteur pour leur expertise financière. Le président ne doit pas être le même que le président du CPP. On préparera un budget annuel et on publiera le rapport financier. Ce comité pourrait faire appel à des collectes de fonds spéciales, selon les politiques archidiocésaines, en vue d'atteindre les buts de la paroisse. Les tâches spécifiques sont décrites dans la politique numéro 230 (www.caedm.ca/policy).



Le comité d'entretien

Un comité ou une personne qui s'assure que les biens de l'Église sont bien entretenus. Cela inclut des inspections régulières et s'assurer que les mesures correctives nécessaires seront entreprises. Ce comité ou cette personne travaille en étroite collaboration avec le comité des finances. Les tâches spécifiques, ainsi que les lignes directrices et les listes de contrôle sont stipulées dans la politique archidiocésaine numéro 205 (www.caedm.ca/policy) et ses annexes.

Comment les comités permanents communiquent-ils?

Des informations importantes peuvent être transmises aux paroissiens dans un bulletin, dans des annonces à la fin de la messe ou par tout autre moyen de communication approprié choisi par la paroisse.



Annexe A : L'ordre du jour d'une réunion

Il est essentiel de présenter un agenda bien pensé. Règle générale, l'ordre du jour devrait être fourni à tous les membres du CPP bien avant la réunion.

Ce qui suit, c'est une suggestion de format pour un ordre du jour.

Ordre du jour

La prière d'ouverture et une réflexion spirituelle

L'approbation de l'ordre du jour

L'approbation du procès-verbal

La correspondance

Les affaires découlant du procès-verbal

Le suivi – les affaires en suspens

Les affaires nouvelles

Les rapports des comités (faire circuler les rapports écrits avant la réunion)

Le rapport du pasteur

La prière de clôture



Annexe B : Le glossaire

L'administrateur d'une paroisse – Un prêtre, qui n'est pas le pasteur, mais qui est nommé par l'archevêque pour prendre en charge la pastorale d'une paroisse. Il s'agit généralement d'une nomination temporaire faite en cas de maladie prolongée ou du décès du pasteur.

Le code de droit canonique – C'est la loi promulguée par le pape pour l'administration pastorale et le gouvernement de l'Église. Le code révisé, en vigueur depuis le 27 novembre 1983, comprends 1752 canons en sept livres.

La consultation – C'est le processus par lequel le responsable de la paroisse (c.-à-d. le pasteur) consulte ou réfléchit avec un organisme consultatif tel que le conseil paroissial de pastorale sur des questions ayant trait à la vie pastorale de la paroisse.

Le discernement – C'est le processus par lequel on étudie dans la prière, la réflexion, la recherche, la discussion, l'interaction et la délibération.

Les laïcs – Les fidèles chrétiens qui ne sont pas des clercs, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas ordonnés comme des ministres sacrés (canon 207.1)

Lumen Gentium – Titre en latin d'un document majeur publié par le Concile Vatican II. Traduit par « Le Christ est la lumière des peuples », il est désigné sous le nom de Constitution dogmatique sur l'Église. Il décrit le sens de l'Église par rapport à ses structures, ses membres et sa mission.

Le ministère – Les fidèles chrétiens qui coopèrent avec leurs pasteurs au service de la communauté ecclésiale pour la croissance et sa vie.

L'énoncé de mission – C'est une déclaration concise sur le but et la raison d'être d'un groupe. Il aide le groupe à s'identifier et à établir une vision et des buts. Il répond aux questions : Qui sommes-nous? Que valorisons-nous? Que cherchons-nous à devenir?

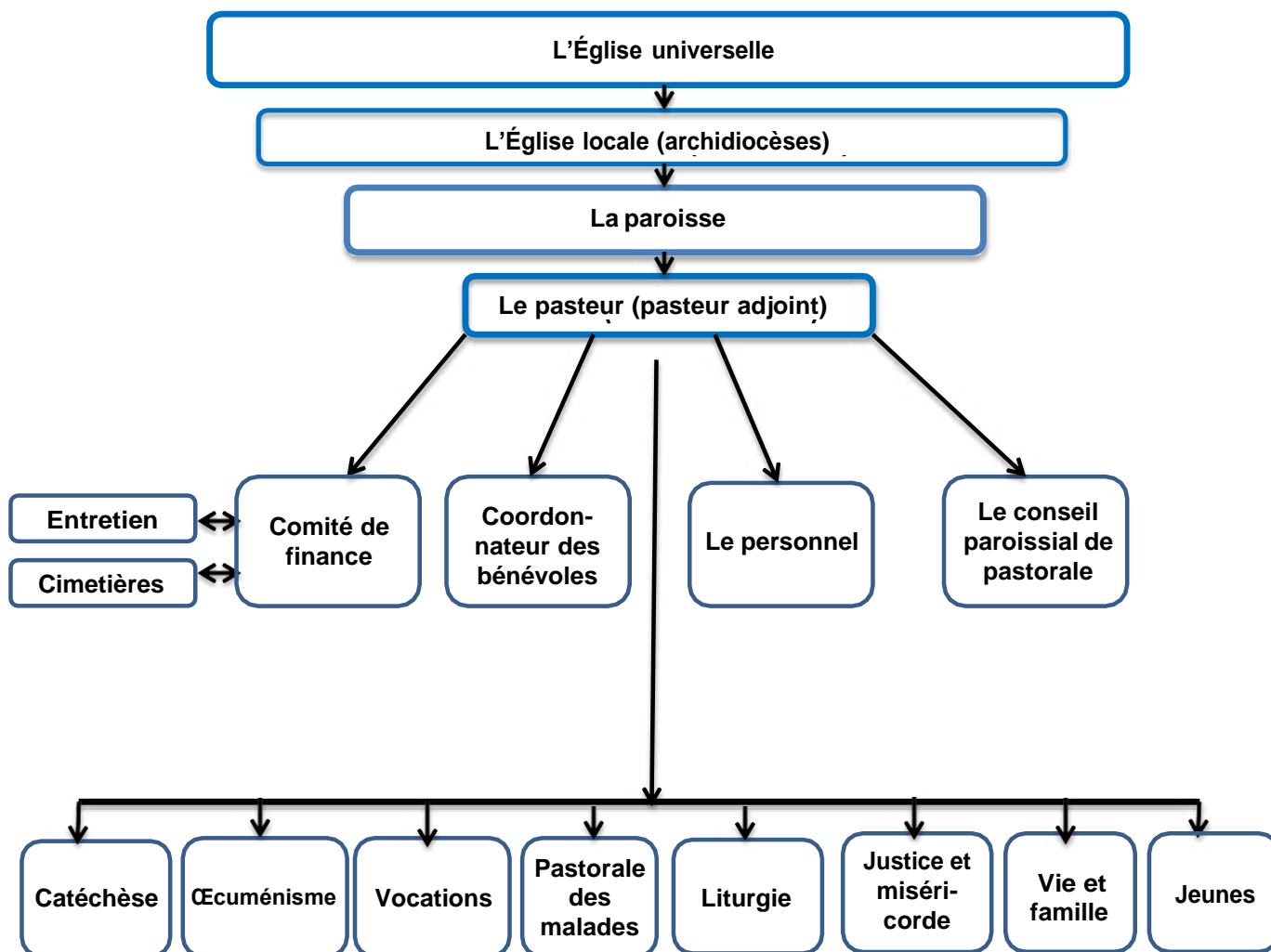
L'équipe de pastorale – C'est le personnel qui comprend les assistants du pasteur, des religieux et des religieuses et des agents de pastorales qui aident directement le pasteur dans le ministère paroissial. Le terme comprend généralement les laïcs rémunérés mais il peut également comprendre des bénévoles, le cas échéant.

Le Concile Vatican II – C'est l'assemblée des évêques du monde réunis à Rome de 1962 à 1965 à l'invitation du pape Jean XXIII qu'on appelle un concile œcuménique. Ses 16 documents élaborent la nature de l'Église, donnent aux évêques une plus grande influence dans la vie de l'Église et accroît la participation des laïcs dans la liturgie.

La responsabilité partagée – Le principe théologique selon lequel chaque membre de l'Église, en raison de son baptême, a le droit et le devoir de participer à la mission de l'Église (voir les canons 204.1, 208, 211, 225.1 et 228).

L'intendance – L'utilisation des ressources (temps, talent et argent) basée sur les prémisses que toutes les ressources sont des dons de Dieu et appartiennent finalement à Dieu.

Annexe C – Exemple d'une structure paroissiale



Les ressources

La Conférence des évêques catholiques du Canada, Le Catéchisme de l'Église catholique. Cette publication est disponible aux Éditions de la CECC, 2500, promenade Don Reid, Ottawa, ON K1H 2J2.

La Conférence des évêques catholiques du Canada, Le Conseil paroissial de pastorale : orientations de base, (1984).

Lettre pastorale de Mgr Collins, L'Intendance (2004).

General Instruction of the Roman Missal, II.

Le processus de traduction

M. Léon Tellier de Saint-Albert, membre des Agents de pastorale francophones, s'est chargé de faire une première traduction du manuel. Par la suite, Éloi DeGrâce et Yvon Mahé ont revu le texte et y ont fait les ajustements nécessaires avant de soumettre le texte aux Agents de pastorale francophones. Les agents de pastorales ont remis le texte à l'archidiocèse pour la publication et la distribution.

Que ces personnes soient remerciées pour les efforts qu'elles ont mis dans la préparation de ce document qui servira aux conseils paroissiaux de pastorale de langue française.

Pour de l'entraînement et de la formation, appelez ou écrivez à :

Coordinator, Together in Ministry Program

8421 101 Av., Edmonton, AB T6A 0L1

Téléphone : 780-469-1010, poste 2134

Sans frais : 1-844-469-1010

Fax: 780-465-3003

Courriel : TIM@caedm.ca

Les Agents de pastorale francophones

a/s La présidence

8410 89 Rue, Edmonton (Alberta) T6C 4N3

Téléphone : 780-469-4182

Courriel : aquin@paroisses.frab.ca



Arranged by the Office of the Lay Apostolate
Design by the Office of Communications and Public Relations
November 2015



The Catholic
Archdiocese
of **Edmonton**